

ISRAËL – PALESTINE

TROIS QUESTIONS ACTUELLES DE DROIT INTERNATIONAL

Vendredi 8 avril 2011

Colloque international organisé par le Centre de droit international et l'unité « Recherche et Enseignement en politique internationale » (REPI) de l'Université libre de Bruxelles



Informations pratiques

DATE

Vendredi 8 avril, de 9 h 30 à 18 h

LIEU

Université Libre de Bruxelles

Salle Dupréel

Bâtiment S – 1er étage

Avenue Jeanne 44

1050 Bruxelles

CONDITIONS D'ACCES

L'inscription est gratuite, dans la limite des places disponibles.

Inscription préalable obligatoire, par email auprès du Centre de droit international de l'ULB : cdi@ulb.ac.be

Clôture des inscriptions le 31 mars 2011

Présentation du Colloque

Le conflit israélo-palestinien est régulièrement au centre de l'actualité, depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948 et l'occupation par celui-ci des territoires palestiniens, à la suite de la guerre de juin 1967. Le colloque vise à faire le point sur certains aspects contemporains de ce conflit, en se concentrant sur trois questions de droit international : l'Etat, la guerre et le commerce. Pour chacun des thèmes traités, la session sera divisée en une heure d'exposés, et une heure de débats. Les exposés seront réalisés par des spécialistes de droit international, qui développeront des visions différentes, à la fois sur le fond, et sur le plan de l'approche (tantôt strictement juridique, tantôt intégrant une dimension centrée sur les relations internationales). Les débats seront consacrés aux questions de droit international qui auront été abordées, et non à tous les aspects, historiques, politiques ou autres, du conflit israélo-palestinien.

Colloque organisé avec le soutien du Pôle Bernheim, de la Société belge de droit international, de la Faculté des Sciences sociales et politiques et de la Faculté de Droit et de Criminologie de l'ULB.

PROGRAMME

9.00 Accueil des participants

9.30 Présentation de la journée

Pierre Klein (Directeur du CDI-ULB)

Barbara Delcourt (Directrice du REPI-ULB)

10.00–12.00 Session 1 : L'Etat

Depuis la proclamation d'un Etat palestinien en 1988, la question de l'existence de la Palestine en tant qu'Etat s'est posée de façon répétée. Elle est revenue à l'ordre du jour à la suite de la procédure engagée par l'Autorité palestinienne le 22 janvier 2009 devant la Cour pénale internationale en vue de la mise en œuvre de poursuites pour les crimes qui auraient été commis à Gaza lors de l'opération « plomb durci ». La procédure a été lancée en application de l'article 12§3 du Statut, qui vise le cas d'un « Etat qui n'est pas partie » au Statut. C'est pour l'essentiel autour de la question de savoir si la Palestine peut être considérée comme un « Etat » aux fins de cette disposition que seront centrés les débats de cette première session. Les récentes reconnaissances de la Palestine en tant qu'Etat par plusieurs Etats latino-américains seront également prises en compte.

Présidence : Pierre Klein (CDI-ULB)

10.00–11.00 Exposés

Mathias Forteau (Université Paris Ouest, Nanterre-La Défense)

Marcelo Kohen (Institut de hautes études internationales et du développement, Genève)

Jean Salmon (CDI, ULB)

Nathaniel Berman (Watson Institute for International Studies, Brown University, Providence, USA)

11.00–12.00 Débats

12.00–13.30 Pause déjeuner

13.30–15.30 Session 2 : La Guerre

Depuis de nombreuses années, la question de l'usage de la force par les protagonistes du conflit israélo-palestinien fait l'objet de débats juridiques approfondis. On s'est notamment demandé dans quelle mesure la légitime défense au sens de l'article 51 de la Charte des Nations Unies pouvait être invoquée par Israël dans le cadre de ce qui est présenté comme une « guerre contre le terrorisme ». Plus récemment, l'interception de navires battant pavillons d'Etats tiers en haute-mer par les forces armées israéliennes a posé la question des effets juridiques du blocus établi à l'encontre de Gaza. Dans ce contexte, on s'est aussi demandé si tous les territoires relevant formellement de l'Autorité palestinienne sont encore « occupés », au sens du droit des conflits armés. Plusieurs rapports d'experts ont été rendus sur certains aspects de cette question, dont l'un à l'initiative du gouvernement israélien. C'est à l'ensemble de cette problématique que sera consacrée cette deuxième session du colloque.

Présidence : Pierre d'Argent (Université catholique de Louvain)

13.30–14.30 Exposés

Christian Tams (University of Glasgow)

Olivier Corten (CDI, ULB)

Vaios Koutroulis (CDI, ULB)

Barbara Delcourt (REPI, ULB)

14.30–15.30 Débats

15.30–16.00 Pause café

16.00–18.00 Session 3 : Le Commerce

Selon de nombreuses résolutions des Nations Unies, l'avis de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et de nombreux rapports internationaux, l'occupation du territoire palestinien par Israël s'accompagne de nombreuses violations du droit international, notamment par l'implantation de colonies, la construction du mur ou la destruction de maisons. Cette situation a-t-elle, au regard du droit international, des conséquences juridiques sur les relations commerciales que les Etats ou les entreprises privées entretiennent avec cet Etat ? Ont-ils une obligation d'agir afin que les entreprises relevant de leur juridiction ne contribuent pas à de telles violations ? Par ailleurs, des campagnes de boycott ont été lancées, dans différents pays, par des mouvements associatifs à l'encontre des produits israéliens. En France, ces campagnes ont fait l'objet de poursuites pénales fondées sur leur caractère discriminatoire. Se pose ainsi la question de la licéité de ce type de protestation et des restrictions à la liberté d'expression au regard du droit international des droits de l'homme.

Présidence : Jean-Frédéric Morin (REPI-ULB).

16.00–17.00 Exposés

Eric De Brabandere (Universiteit Leiden)

Eric David (CDI, ULB)

François Dubuisson (CDI, ULB)

Julien Salingue (Université Paris VIII)

17.00–18.00 Débats

18.00 Clôture des travaux